



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2024 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 17 mars 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaients présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Héritier LUNDA, Brahim OUAREM, Karla AREL, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Marie-France MICOUD, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Thomas ZLOWODZKI Nancy LE FOLL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Danièle GARCIA (pouvoir à Héritier LUNDA), Séverine BUSSON (pouvoir à Philippe ROGER), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Isabelle QUESNEL), Eléonore MORENO (pouvoir à Nadia CARCASSET), Norman PANTER (pouvoir à Marc LE MEUR), Patricia BARTOLI (pouvoir à Michelle BOUCHON), Farah QADHI (pouvoir à Alice SEBBAG), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

Absents Excusés :

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 29
représentés : 10
absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte
Monsieur Philippe DECOMBLE est élu secrétaire.
Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

Délibération n°24-17

DGS : Nathalie COLUCCI

Service : Secrétariat Général

Affaire suivie par Claire PIERONI

DESIGNATION DE MADAME NANCY LE FOLL, CONSEILLERE MUNICIPALE, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR JACQUES BENISTY AUX SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES ET AUTRES INSTANCES PARTICULIERES A LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les articles L 1413-1 et L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 300-4 et suivants et R 300-9,

CONSIDERANT la délibération n°23-12 du 1^{er} février 2023 portant constitution des 3 commissions municipales permanentes et de de commission budgétaire,

CONSIDERANT la délibération n°14427 du 13 octobre 2021 portant modification de diverses commissions,

CONSIDERANT la délibération n°14204 du 3 juin 2020 portant constitution du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

CONSIDERANT le courrier de Monsieur Jacques BENISTY en date du 26 décembre 2023 annonçant sa démission du poste de Conseiller municipal à compter du 28 décembre 2023,

CONSIDERANT que Monsieur Jacques BENISTY était membre des Commissions municipales permanentes et autres instances particulières de la commune susvisées,

CONSIDERANT que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale,

CONSIDERANT qu'il est loisible au conseil, pour des motifs tirés de la bonne administration des affaires de la commune, de décider le remplacement des membres au sein de ces commissions; que le conseil municipal a, par ailleurs, l'obligation de procéder à un tel remplacement lorsque la composition d'une commission n'assure plus le respect du principe de la représentation proportionnelle des différentes tendances en son sein,

CONSIDERANT qu'il revient au conseil municipal de délibérer sur la recomposition des commissions C1, C2, C3, de la Commission budgétaire, de la commission d'Aménagement et du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, afin de rétablir la représentation proportionnelle des différentes tendances en leur sein et permettre aux groupes de réorganiser leur représentation au sein des différentes commissions permanentes.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DESIGNE Madame Nancy LE FOLL, Conseillère municipale en remplacement de Monsieur Jacques BENISTY au sein :

- De la Commission Ecologie, Transversalité des politiques Environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement Economique, Commerces, Relations Internationales – C1 (en qualité de titulaire),
- De la Commission Education, Jeunesse, Citoyenneté, Politiques Sportives, Culture, Patrimoine, Histoire de la ville – C2. (en qualité de suppléante),
- De la Commission Santé, Solidarités locales, Petite Enfance, Accompagnement des Séniors, Politique de la Ville, Emploi et Insertion, Prévention- C3 (en qualité de titulaire),
- De la Commission Budgétaire (en qualité de suppléante),
- De la Commission d'Aménagement,
- Du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

VOTE

Pour : 39
Contre :
Abstention :

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération



